

## Halte à la mise sous cloche de nos forêts !

Depuis un an la forêt fait face à une vague croissante d'actions, ayant pour finalité sa « **mise sous cloche** » au nom de sa fonction sociétale et de la préservation de la biodiversité. Et cela au mépris de la fonction économique et de ce qui devrait être la priorité numéro une, la **lutte contre le réchauffement climatique via l'élimination maximale du CO2**.

A titre d'exemple nous relevons :

- Au niveau **départemental** :
  - L'arrachage de futaies d'épicéa de Sitka dans le Parc Naturel Régional d'Armorique mené avec l'aide de subventions européennes
  - L'extension de la **réserve du Vennec** de 47 à 334 ha, accompagnée de l'interdiction des résineux
  - Le projet d'extension du site **Natura 2000 « complexe des Montagnes Noires »** de 1500 à 4500 ha, avec les contraintes correspondantes
  - Le Plan 500 000 arbres du Conseil départemental, excluant les résineux et centré exclusivement sur la forêt de loisirs.
  - Le projet de zone de préemption de 58 ha sur un secteur boisé de Locronan au profit du Conseil départemental.
  
- Le démarrage du déploiement de la **Stratégie National des Aires Protégées**. La forêt étant aujourd'hui le **principal réservoir de biodiversité**, l'objectif de placer **10% de la surface du territoire en forte protection** l'impactera fortement. Le déploiement en 3 phases sur la période 2022-2030 permettra certes un démarrage « en douceur » mais au final, le résultat sera là et risque de faire mal !
  - Le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 a défini la notion de **protection forte** et les modalités de sa mise en œuvre.
    - Le classement en zone à forte protection relève du **volontariat**. Fera-t-on aux propriétaires, comme dans un film célèbre, des « propositions qu'ils ne pourront pas refuser » ? Affaire à suivre.
    - La définition des **activités interdites** en zone à forte protection reste vague, donnant là aussi une grande latitude lorsque la machine sera lancée.
  - Les représentants des forestiers **ne sont aucunement associés** aux travaux en cours lesquels aboutiront en octobre 2022 à l'élaboration du **premier plan triennal** de la SNAP.
  
- A Bruxelles enfin, les associations environnementalistes sont à la manœuvre pour **restreindre toujours plus notre autonomie de gestion** : interdiction des coupes rases, forte incitation à la régénération naturelle, élaboration concertée des documents de gestion avec les élus locaux....

Ne pas réagir à cette vague de fond serait :

- Pour les propriétaires, assumer **une perte de valeur** de leurs biens et investissements.
- Pour la planète, laisser se développer une **forêt peu performante en matière de lutte contre le réchauffement climatique**. Nous savons tous que c'est la forêt de production, bien gérée, qui est la plus contributive à l'élimination du CO2 puisqu'elle ajoute à l'effet de **séquestration** dans les arbres sur pied ceux de **stockage** et de **substitution** du **bois d'œuvre**. Et par ailleurs :
  - La forêt exploitée, bien gérée, est plus résiliente aux attaques d'insectes, du vent...
  - Les coupes « rases » bien faites ne sont pas mauvaises pour la biodiversité : apport de lumière, chaleur, effets de lisières...

En tant que forestier responsable, face à ce déferlement, nous agissons :

- Avec la filière Bois nous participons activement au **programme forêt-bois du Pays de Brest** qui vise à développer le **bois d'œuvre** et à structurer une filière stratégique pour **la transition bas carbone**.
- Avec le **monde agricole**, nous partageons ce qu'est la gestion durable de la forêt et comment accroître son rôle pour le refroidissement de la planète. Nous participons au développement d'une structure, **Alli' Homme**, pour le déploiement de projets porteurs du Label Bas Carbone
- Pour défendre nos adhérents, faciliter les recours nous mettons en place un **dispositif d'aide juridique**, avec un avocat spécialisé dans le droit de l'environnement
- Avec nos **collègues présidents de syndicat breton**, nous travaillons au renforcement de l'action syndicale pour encore mieux **défendre notre liberté de gestion**. Nous vous présenterons ce projet lors de notre prochaine AG
- Enfin, nous vous recommandons d'être particulièrement vigilants pour suivre les **délibérations communales relatives à des projets de classement, de préemption, de PLU**, qui pourraient avoir un impact sur vos propriétés forestières. Dans tous ces cas, la loi ne fait pas obligation de consulter les propriétaires, et passé certains délais, les recours ne sont plus possibles.

Tous ces thèmes seront abordés lors de notre AG du 10 septembre au Nivot. Nous espérons vous y retrouver nombreux et vous souhaitons d'ici là beaucoup de plaisir à être dans vos forêts.